

**GROUPE DE TRAVAIL
du 16 mai 2019**

**LES ACTIONS D'INSERTION
DANS LE COLLECTIF DE TRAVAIL - ENFiP**

À la demande du Directeur de l'ENFiP, un groupe de travail a été constitué pour examiner les conditions de la formation initiale des « stagiaires en situation de handicap », qu'ils aient été recrutés par la voie contractuelle ou par la voie du concours.

Composé d'une vingtaine de participants, le groupe a permis d'associer la diversité des acteurs concernés par ce sujet : chefs d'établissement, adjoints, représentants du pôle formation, responsables pédagogiques, enseignants, correspondants handicap local, relations stagiaire, services RH, médecin de prévention, stagiaires et ancien stagiaires en situation de handicap...

I – Objectif

Le groupe de travail (GT) avait pour objet d'identifier les bonnes pratiques permettant l'intégration des stagiaires en situation de handicap.

Le GT était également chargé de définir les mesures à adopter pour aider les formateurs dans l'animation de leurs séances devant un groupe comprenant un ou plusieurs stagiaires en situation de handicap.

II – Démarche

4 réunions en présentiel ont eu lieu à Noisiel les 16 juin, 21 juillet, 29 septembre et 1er décembre 2017.

La démarche d'étude et de raisonnement a été la suivante :

- rappel des dispositions légales et des orientations des pouvoirs publics en matière de handicap (notamment loi du 11 février 2005 pour « l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ») ;
- recueil spontané des observations du groupe de travail et recherches de pistes de mutualisation ;
- recherche et étude des pratiques des écoles de service public soumises aux mêmes contraintes (*benchmark auprès de l'EHESP, de l'ENA, de l'IRA de Nantes...*) ;
- étude des pratiques des Universités qui auraient pu développer des dispositifs novateurs (*examen du rapport de l'inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche sur la politique d'accueil des étudiants handicapés, examen du guide de l'accueil de l'étudiant handicapé à l'université, échanges avec l'université de Clermont-Ferrand*) ;
- discussions au sein du groupe de travail ;

- élaboration d'un relevé de préconisations.

Les membres du GT ont eu le souci de mutualiser les meilleures pratiques au sein des établissements et de définir des mesures concrètes qui visent à la fois le stagiaire en situation de handicap et l'ensemble des acteurs (enseignants, correspondants handicap locaux, stagiaires de la promotion...).

III – Propositions formulées

I. - Le groupe de travail a formulé les propositions suivantes, regroupées autour de deux axes :

- **MIEUX ACCOMPAGNER LE STAGIAIRE EN SITUATION DE HANDICAP DANS SA SCOLARITE :**

Avant le début de la scolarité

- anticiper son arrivée en établissement en prenant en amont tous les contacts nécessaires permettant d'organiser son accueil en établissement dans les meilleures conditions.

Accueil

- informer les stagiaires de la promotion des particularités de la situation des stagiaires en situation de handicap, notamment lors de la conférence générale d'accueil pour favoriser leur intégration dans la promotion : sélectivité du recrutement par la voie contractuelle, tiers temps dans le cadre du concours (droit à compensation et non avantage) ;

- prévoir un entretien avec le Correspondant Handicap pour s'assurer de la bonne prise en compte des aménagements de poste nécessaires et établir, dès le début, une relation de confiance ;

- organiser une réunion associant tous les stagiaires en situation de handicap de la promotion en faisant participer d'anciens stagiaires (retours d'expérience) avec participation du médecin de prévention, de la CRIPH pour leur apporter toutes les informations nécessaires.

La scolarité

- demander à un stagiaire en situation de handicap de la promotion précédente de « coacher » un stagiaire en situation de handicap entrant en scolarité pour faciliter son intégration (notamment au regard de la vie administrative) ;

- programmer des retours de stagiaires en situation de handicap dans les tables rondes du socle, à l'occasion de la présentation des métiers, devant toute la promotion ;

- valoriser les stagiaires « aidants » du groupe et de l'enseignant référent notamment lors de l'évaluation de l'unité de compétences « implication et intégration dans le collectif de travail » ;

- assurer une circulation de l'information fluide et régulière entre les équipes pédagogiques (rôle de l'enseignant référent notamment) et administratives (service de gestion des formations, correspondant handicap, relation stagiaire...) sur les difficultés éventuelles rencontrées pendant la scolarité par les stagiaires en situation de handicap.

- **FORMER ET SENSIBILISER LES ACTEURS :**

- renforcer les échanges et la mutualisation avec les correspondants handicaps locaux ;

- généraliser le « MOM Handi » (événement organisé avec des associations permettant de mieux appréhender le handicap par des jeux type cecifoot et basket en fauteuil organisé chaque année par l'établissement de formation de Noisy le Grand) ;

- organiser une formation à la bonne prise en charge du handicap au profit des enseignants et des

responsables pédagogiques. Une session test a été organisée en décembre 2017 sur l'établissement de Noisiel.

- mise en place d'une formation ad hoc sous forme d'atelier avec l'aide de l'IRPS et de la MGEFI : savoir être face à une personne handicapée (notamment gestion du handicap non visible), intégration du stagiaire dans le groupe. Une première session a été expérimentée en juin 2018 sur l'établissement de Noisiel.

La mise en œuvre de ces actions se poursuit actuellement.